

**LA PROFESSION
MÉDICALE
PIE XII**



Normes de la morale chrétienne
(12 novembre 1944)

Le bon Samaritain
(30 janvier 1945)

Responsabilité du médecin
(13 février 1945)

Mission des médecins-dentistes
(7 novembre 1946)

ACTES PONTIFICAUX

PREMIÈRE SÉRIE

1. **Encycliques: « Vix pervenit »** sur les contrats (Benoît XIV); « **Acerbo nimis** » sur l'enseignement de la doctrine chrétienne (Pie X). — 15 sous.
2. **Action féminine** (Pie XII). — 15 sous.
3. **Syndicats et œuvres économique-sociales.** — 15 sous.
Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII.
4. **Le Règne du Christ** (Pie X). — 15 sous.
Encycliques: *E supremi apostolatus* sur la restauration dans le Christ; *Il fermo proposito* sur l'Action catholique.
5. **Autour du Consistoire** (Pie XII). — 15 sous.
Message de Noël; Allocution au Consistoire secret; Allocutions aux nouveaux cardinaux.
6. **Encyclique « Orientales Omnes »** sur l'Église ruthène (Pie XII). — 15 sous.
7. **La Question sociale.** — 10 sous.
Léon XIII, Benoît XV, Pie XI, Pie XII.

DEUXIÈME SÉRIE

8. **L'Apostolat de la Prière** (Pie XII). — 10 sous.
Lettre et radiomessages.
9. **Groupements de jeunesse** (Pie XII). — 10 sous.
Formations sportives; J. O. C.; Scoutisme.
10. **Les grandes directives** (Pie XII). — 10 sous.
La famine; L'Église face à la situation présente; La voix de la conscience (Noël 1946).
11. **Au service de l'enfance** (Pie XII). — 10 sous.
L'Œuvre de la Sainte-Enfance; Pour les enfants indigents; Devoirs et droits des instituteurs.
12. **Théâtre, cinéma, radio, presse** (Pie XII). — 10 sous.
13. **Pour un monde nouveau** (Pie XII). — 10 sous.
14. **Encyclique « Fulgens radiatur »** sur saint Benoît (Pie XII). — 10 sous.
15. **La profession médicale** (Pie XII). — 15 sous.

Ces fascicules paraissent à intervalles irréguliers. Nous les adresserons, jusqu'à épuisement du montant, en commençant par le premier de la série, à ceux qui nous enverront \$1.00.

ACTES PONTIFICAUX

N° 15

LA PROFESSION MÉDICALE

S. S. Pie XII

Les fondements et les normes de la morale chrétienne dans l'exercice de la profession médicale

DISCOURS AUX MEMBRES DE L'UNION ITALIENNE MÉDICO-
BIOLOGIQUE SAINT-LUC

(12 novembre 1944)

IMPORTANCE ET UTILITÉ DE L'UNION
MÉDICO-BIOLOGIQUE

Votre présence, très chers fils, rappelle à Notre mémoire le souvenir d'une scène qui se déroula à Paris en décembre 1804. Dans la grande salle du Louvre, où de nombreuses délégations accouraient pour rendre hommage au Vicaire du Christ et pour recevoir sa bénédiction, on présenta au Souverain Pontife Pie VII cinq jeunes médecins — parmi lesquels se trouvait le célèbre Laënnec — membres de la Congrégation *Auxilium christianorum*, fondée peu d'années auparavant dans cette métropole. Le pape ne put retenir un premier mouvement de surprise: « Oh! dit-il en souriant, *medicus pius, res miranda!* »

Au sein de la lourde atmosphère d'une éducation intellectuelle matérialiste, une Association telle que la vôtre, l'Union italienne médico-biologique Saint-Luc, contribue à introduire comme un courant d'air pur et salubre: avant tout, en dirigeant les esprits vers ces vérités fondamentales de la saine raison et de la foi, dans lesquelles les grandes questions de l'éthique médi-

cale trouvent leur solution; en second lieu, en affirmant et en appliquant les principes chrétiens dans l'exercice pratique de la médecine et dans la formation de la jeunesse studieuse.

I. — Les grands principes directeurs de l'activité du médecin chrétien

Bien différent de ses collègues en habits élégants, qui dans la fameuse *Leçon d'anatomie* de Rembrandt semblent surtout soucieux de transmettre leurs traits à la postérité, un de ces personnages attire par contre l'attention de celui qui le contemple par la vivacité et la profondeur de son expression. Avec une figure attentive, retenant sa respiration, il plonge son regard dans la section ouverte, anxieux de lire le secret de ces viscères, avide d'arracher à la mort les mystères de la vie. Science admirable déjà dans son propre champ par tout ce qu'elle révèle, l'anatomie a la vertu d'introduire l'esprit en des régions encore plus vastes et plus élevées.

Il le savait bien, il le sentait bien le grand Morgagni lorsque, durant une dissection, laissant tomber de ses mains le bistouri, il s'écria: « Ah! si je pouvais aimer Dieu comme je le connais! » Car si l'anatomie manifeste la puissance du Créateur dans l'étude de la matière, la physiologie pénètre dans les fonctions du merveilleux organisme, la biologie y découvre les lois de la vie, ses conditions, ses exigences et ses généreuses libéralités. Arts providentiels, la médecine et la chirurgie appliquent toutes ces sciences à défendre le corps humain, aussi fragile que parfait, à réparer ses pertes, à guérir ses infirmités.

En outre, le médecin, plus que tout autre, intervient partout non moins avec son cœur qu'avec son intelligence; il ne traite pas une matière inerte, pour précieuse qu'elle soit; un homme comme lui, un de ses semblables, un de ses frères souffre entre ses mains. Bien plus, ce patient n'est pas une créature isolée; c'est une personne qui a sa place et sa fonction dans la famille, sa mission, si humble soit-elle, dans la société. Plus encore, le médecin chrétien ne perd jamais de vue que son malade, son blessé, qui, grâce à ses soins, continuera de vivre pendant un temps plus ou moins long, ou, nonobstant ses sollicitudes, mourra, est en route vers la vie immortelle et que, des dispositions du malade au moment du passage définitif, dépend son bonheur ou son malheur éternel.

NORMES RELATIVES À L'HOMME COMME INDIVIDU

Composé de matière et d'esprit, élément lui-même de l'ordre universel des êtres, l'homme se dirige en effet dans sa course ici-bas vers un terme par delà le temps, vers une fin au-dessus de la nature. De cette compénétration de la matière et de l'esprit dans la parfaite unité du composé humain, de cette participation au mouvement de toute la création visible, il suit que le médecin est souvent appelé à donner des conseils, à prendre des déterminations, à formuler des principes qui, tout en visant directement le soin du corps, de ses membres et de ses organes, intéressent toutefois l'âme et ses facultés, la destinée surnaturelle de l'homme et sa mission sociale.

Or, sans avoir toujours présente la pensée de cette composition de l'homme, sa place et sa fonction dans l'ordre universel des êtres, sa destinée spirituelle et surnaturelle, le médecin court facilement le danger de s'engager dans les préjugés plus ou moins matérialistes, d'en suivre les conséquences fatales d'utilitarisme, d'hédonisme, d'indépendance absolue de la loi morale.

Un capitaine peut bien savoir donner des instructions précises sur la manière de manœuvrer la machine et de disposer la voile pour la navigation; si cependant il ne connaît pas le but, ou s'il ne demande pas à ses instruments ou aux étoiles qui resplendissent au-dessus de sa tête la position et la direction de son navire, où sa folle course le conduira-t-elle?

Mais ce concept d'être et de fin ouvre la voie à de plus hautes considérations.

La complexité de ce composé de matière et d'esprit, comme aussi de cet ordre universel, est telle que l'homme ne peut se diriger vers la fin totale et unique de son être et de sa personnalité, si ce n'est par l'action harmonieuse de ses multiples facultés corporelles et spirituelles, et qu'il ne peut tenir sa place ni en s'isolant du reste du monde ni en s'y perdant comme se perdent dans une agglomération amorphe des myriades de molécules identiques. Or, cette complexité réelle, cette harmonie nécessaire offrent leurs difficultés, dictent au médecin son devoir.

Lorsque Dieu a formé l'homme, il a réglé chacune de ses fonctions; il les a distribuées parmi les divers organes; il a déterminé par cela même la distinction entre ceux qui sont essentiels à la vie et ceux qui n'intéressent que l'intégrité du corps, pour précieuse qu'elle puisse être, son activité, son bien-être,

sa beauté; en même temps il a fixé, prescrit et limité l'usage de chacun de ses organes; il ne peut donc permettre à l'homme d'ordonner sa vie et les fonctions de ses organes à sa guise, de façon contraire aux buts internes et immanents qui leur sont assignés. En vérité, l'homme n'est pas le propriétaire, le maître absolu de son corps, mais seulement l'usufruitier. De là dérive toute une série de principes et de normes qui règlent l'usage et le droit de disposer des organes et des membres du corps et qui s'imposent également à l'intéressé et au médecin appelé à lui donner des conseils.

NORMES POUR LA SOLUTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les mêmes règles doivent en outre diriger la solution des conflits entre des intérêts divergents, selon l'échelle des valeurs, les commandements de Dieu étant toujours saufs. Aussi ne sera-t-il jamais permis de sacrifier les intérêts éternels aux biens corporels, même parmi les plus estimés, comme il ne sera pas non plus licite de faire passer ces derniers après les vulgaires caprices et les exigences des passions. En de tels conflits, parfois tragiques, le médecin se trouve à être souvent le conseiller et presque l'arbitre qualifié.

Même circonscrits et restreints à la personne elle-même, si complexe dans son unité, les conflits inévitables entre intérêts divergents font surgir des problèmes fort délicats. Ceux que fait naître la société sont d'autant plus ardues quand elle fait valoir des droits sur le corps, sur son intégrité, sur la vie même de l'homme! Or, il est parfois bien difficile d'en déterminer en théorie les limites; dans la pratique, le médecin, non moins que l'individu intéressé, peut se voir dans la nécessité d'examiner et d'analyser de telles exigences et de telles prétentions, de mesurer et d'évaluer leur moralité et leur force éthique obligeante.

LA SOCIÉTÉ ET L'INDIVIDU ET LEUR DIVERSE POSITION JURIDIQUE

De même ici la raison et la foi tracent les limites entre les droits respectifs de la société et de l'individu. A n'en pas douter, l'homme est par sa nature destiné à vivre en société; mais, comme l'enseigne aussi la seule raison sous la forme d'une maxime, la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Non de par la société, mais selon le Créateur lui-même,

l'homme a le droit sur son propre corps et sur sa vie et c'est au Créateur qu'il répond de l'usage qu'il en fait. De là suit que la société ne peut le priver directement de ce droit, tant qu'il ne s'est pas rendu passible d'une telle privation par suite d'un délit grave et proportionné.

Quant au corps, à la vie et à l'intégrité corporelle de chacun des individus, la position juridique de la société est essentiellement différente de celle de ces mêmes individus. Tout limité qu'il soit, le pouvoir de l'homme sur ses membres et sur ses organes est un pouvoir direct parce qu'ils sont parties constituantes de son être physique. Il est donc clair que, leur différenciation dans une parfaite unité n'ayant pas d'autre but que le bien de l'organisme physique tout entier, chacun de ces organes et de ces membres peut être sacrifié s'il met le tout dans un danger qu'on ne pourrait autrement conjurer. Bien différent est le cas de la société qui n'est pas un être physique dont les parties seraient les hommes comme individus, mais une simple communauté de fin et d'action; à ce titre, elle peut exiger de ceux qui la composent et qui s'appellent ses membres tous les services nécessairement requis par le vrai bien commun.

Telles sont les bases sur lesquelles doit se fonder tout jugement au sujet de la valeur morale des actes et des interventions, des permissions et des impositions par les pouvoirs publics sur le corps humain, sur la vie et l'intégrité de la personne.

LA DOULEUR ET LA MORT

Les vérités exposées jusqu'ici peuvent être connues par la seule lumière de la raison. Mais il y a une loi fondamentale qui s'offre au regard du médecin plus que de tout autre et dont le sens et la fin dans leur intégrité ne peuvent être éclairés et manifestés que par la lumière de la révélation: Nous voulons parler de la douleur et de la mort.

Nul doute que la douleur physique n'ait aussi une fonction naturelle et salutaire; c'est un signal d'alarme qui dévoile la naissance et le développement, souvent insidieux, du mal caché, qui induit et pousse à appliquer le remède. Mais le médecin rencontre inévitablement la douleur et la mort dans le cours de ses recherches scientifiques, comme un problème dont son esprit ne possède pas la clef, et, dans l'exercice de sa profession, comme une loi inéluctable et mystérieuse en face de laquelle son art souvent demeure impuissant et sa compassion reste stérile.

Il peut bien établir sa diagnose selon tous les éléments du laboratoire et de la clinique, formuler sa prognose suivant toutes les exigences de la science; mais au fond de sa conscience, de son cœur d'homme et de savant, il sent que l'explication de cette énigme s'obstine à lui échapper. Il en souffre; l'angoisse le tenaille inexorablement jusqu'à ce qu'il demande à la foi une réponse qui, bien que non complète, telle qu'elle est dans le mystère des desseins de Dieu et deviendra évidente dans l'éternité, est cependant capable de calmer son esprit.

Voici cette réponse. Dieu, en créant l'homme, l'avait, par un don de la grâce, exempté de cette loi naturelle de tout être vivant corporel et sensible, il n'avait pas voulu mettre dans sa destinée la douleur et la mort; le péché les y a introduites. Mais Lui, le Père des miséricordes, les a prises dans ses mains, il les a fait passer par le corps, les veines, le cœur de son Fils bien-aimé, Dieu comme lui, fait homme pour être le Sauveur du monde. Ainsi la douleur et la mort sont-elles devenues pour tout homme qui ne repousse pas le Christ des moyens de rédemption et de sanctification. Ainsi le chemin du genre humain, qui se poursuit sur toute sa longueur sous le signe de la Croix et sous la loi de la douleur et de la mort, pendant qu'il mûrit et purifie l'âme ici-bas, la conduit-il à la félicité sans bornes d'une vie qui n'a point de fin.

Souffrir, mourir: c'est sûrement, pour employer l'audacieuse expression de l'Apôtre des Nations, la « folie de Dieu », folie plus sage que toute la sagesse des hommes (cf. *I Cor.*, I, 21 et ss.). A la pâle lueur de sa faible foi, le pauvre poète a pu chanter:

L'homme est un apprenti, la douleur est son maître,
Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert.

(Alfred de Musset, *la Nuit d'Octobre.*)

A la lumière de la révélation, le pieux auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a pu écrire le sublime chapitre douzième de son second livre: *De regia via sanctae Crucis*, tout resplendissant de la plus admirable compréhension et de la plus haute sagesse chrétienne de la vie.

Ainsi donc, en face de l'impérieux problème de la douleur, quelle réponse pourra-t-il se donner à lui-même? Quelle réponse pourra-t-il donner au malheureux que la maladie abat dans une sombre torpeur, ou qui s'insurge, en une vaine rébellion, contre la souffrance et la mort? Seulement un cœur pénétré d'une foi vive et profonde saura trouver des accents de

sincérité et de conviction intimes, capables de faire accepter la réponse du divin Maître lui-même: « Il est nécessaire de souffrir et de mourir pour entrer ainsi dans la gloire. » (Cf. *Luc*, xxiv, 26 et 46.) Il luttera par tous les moyens et par toutes les ressources de sa science et de son habileté contre la maladie et la mort, non avec la résignation d'un pessimisme désespéré, ni avec la « résolution exaspérée » qu'une philosophie moderne croit devoir exalter, mais bien avec la calme sérénité de qui voit et sait ce que la douleur et la mort représentent dans les desseins de salut du Seigneur omniscient et infiniment bon et miséricordieux.

LA SCIENCE MÉDICALE CHRÉTIENNE

Il est donc manifeste que la personne du médecin, comme toute son activité, se meurent constamment dans le cercle de l'ordre moral et sous l'empire de ses lois. Dans aucune déclaration, dans aucun conseil, dans aucune disposition, dans aucune intervention, le médecin ne peut se trouver en dehors du terrain de la morale, délié et indépendant des principes fondamentaux de l'éthique et de la religion; et il n'y a aucun acte ou aucune parole dont il ne soit responsable devant Dieu et devant sa propre conscience.

Il est bien vrai que quelques-uns rejettent comme une absurdité et comme une chimère, en théorie et en pratique, le concept d'une « science médicale chrétienne ». A leur avis, il ne peut y avoir une médecine chrétienne comme il ne peut y avoir une physique ou une chimie chrétienne, théorique ou appliquée: le domaine des sciences exactes et expérimentales, disent-ils, s'étend hors du terrain religieux et éthique, et en conséquence elles ne connaissent ni ne reconnaissent que leurs propres lois immanentes. Restriction étrange et injustifiée du champ visuel du problème! Ne voient-ils pas que les objets de ces sciences ne sont pas isolés dans le vide, mais font partie du monde universel des êtres, qu'ils ont dans l'ordre des biens et des valeurs une place et un degré déterminés, qu'ils sont en contact permanent avec les objets des autres sciences, et de façon particulière qu'ils se trouvent sous la loi de l'immanente et transcendante finalité qui les lie en un tout ordonné? Admettons cependant que, lorsqu'on parle d'orientation chrétienne de la science, on a en vue non seulement la science en elle-même, mais encore dans ses représentants et dans ceux qui la cultivent, chez

qui elle vit, se développe et se manifeste. Même la physique et la chimie, que les savants et les praticiens consciencieux font servir à l'avantage et au bénéfice de chacun des individus et de la société, peuvent par contre devenir, dans les mains d'hommes pervers, des agents et des instruments de corruption et de ruine. Il est donc d'autant plus clair que dans la médecine l'intérêt suprême de la vérité et du bien s'oppose à une prétendue libération objective et subjective de ses multiples rapports et liens qui la maintiennent dans l'ordre général.

II. — Application des principes à la pratique et à l'enseignement

Mais votre Union des médecins et biologistes catholiques n'est pas précieuse seulement parce que les doctes discussions qu'on y soulève et qu'on y agite, les relations scientifiques qu'elle suscite, la fidèle adhésion aux enseignements de l'Église que ses membres professent, assurent à chacun d'eux une plus large connaissance, une plus profonde compréhension des vérités fondamentales qui délimitent et dominent le champ de leurs études et de leur activité; cette Union offre aussi un autre avantage: celui de faciliter dans la pratique professionnelle la solution des cas particulièrement difficiles conformément à la loi morale.

Il serait impossible dans un bref discours d'énumérer et d'apprécier chacun de ces cas: d'autre part, dans Notre exhortation de février dernier aux curés et aux auditeurs de prédication quadragésimale de Rome, Nous avons eu déjà l'occasion d'exposer une série de considérations au sujet du Décalogue dont Nous estimons même que le médecin catholique puisse tirer quelques enseignements utiles à l'exercice de sa profession.

LE COMMANDEMENT DE L'AMOUR

Le plus grand de tous les commandements, c'est celui de l'amour: l'amour de Dieu et, comme découlant de ce commandement, l'amour du prochain. Le véritable amour, éclairé par la raison et la foi, ne rend pas les hommes aveugles mais clairvoyants; et le médecin catholique ne pourra jamais rencontrer un meilleur conseiller que ce véritable amour en énonçant ses avis ou en acceptant et en menant à bonne fin le traitement d'un malade. « Aime, et fais ce que tu veux »: ce mot de saint Augustin (in I 1^o, tr. 7, cap. 4, n. 8 — Migne, *P. L.*, t. 35, col. 2033) — axiome pénétrant, souvent cité hors de propos —

trouve ici sa pleine et légitime application. Quelle récompense ce sera pour le médecin consciencieux d'entendre, au jour de l'éternelle rétribution, le remerciement du Seigneur: « J'étais malade, et tu m'as visité » (*Matth.*, xxv, 36)! Un tel amour n'est pas faible; il ne se prête à aucune diagnose complaisante; il est sourd à toutes voix des passions qui voudraient s'assurer sa complicité; il est plein de bonté, sans envie, sans égoïsme, sans colère; il ne se réjouit pas de l'injustice; il croit tout, il espère tout, il supporte tout; c'est ainsi que l'Apôtre des Nations peint la charité chrétienne dans son hymne admirable de l'amour (cf. *I Cor.*, XIII, 4-7).

L'INTANGIBILITÉ DE LA VIE HUMAINE

Le cinquième commandement — « Tu ne tueras point » (*Exode*, xx, 13) — cette synthèse des devoirs relatifs à la vie et à l'intégrité du corps humain, est fécond en enseignements, aussi bien pour le professeur dans sa chaire universitaire que pour le médecin-praticien. Tant qu'un homme n'est pas coupable, sa vie est intangible, et donc tout acte tendant à la détruire est illicite, soit qu'une telle destruction soit intentionnelle comme fin ou seulement comme moyen à atteindre la fin, soit qu'il s'agisse de vie embryonnaire et dans son plein développement ou bien désormais arrivée à son terme. Le seul maître de la vie d'un homme non coupable d'un délit passible de la peine de mort, c'est Dieu! Le médecin n'a pas droit de disposer ni de la vie de l'enfant ni de celle de la mère: et personne au monde, aucune personne privée, aucune puissance humaine ne peut l'autoriser à la destruction directe de cette vie. Sa charge n'est pas de détruire les vies, mais de les sauver. Principes fondamentaux et immuables que l'Église, dans le cours des derniers dix ans, s'est vue dans la nécessité de proclamer plusieurs fois et en toute clarté contre les opinions et les méthodes opposées. Dans les résolutions et les décrets du magistère ecclésiastique, le médecin catholique trouve à cet égard un guide sûr pour son jugement théorique et pour sa conduite pratique.

LA GÉNÉRATION ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Mais il y a dans l'ordre moral un champ vaste qui requiert chez le médecin une particulière clarté de principes et une sûreté d'action: celui dans lequel fermentent les mystérieuses énergies

émises par Dieu dans l'organisme de l'homme et de la femme pour la naissance de nouvelles vies. C'est une puissance naturelle dont le Créateur lui-même a déterminé la structure et les formes essentielles d'activité, avec une fin précise et des devoirs correspondants auxquels l'homme est soumis en tout usage conscient de cette faculté. Le but principal (auquel les fins secondaires sont essentiellement subordonnées), voulu par la nature dans cet usage, est la propagation de la vie et l'éducation des enfants. Seulement le mariage, réglé par Dieu lui-même dans son essence et ses propriétés, assure l'une et l'autre chose selon le bien et la dignité non moins des enfants que des parents. Telle est l'unique norme qui illumine et régit toute cette délicate matière; la norme à laquelle, dans tous les cas concrets, dans toutes les questions spéciales, il importe de remonter; la norme enfin dont la fidèle observance garantit en ce point la santé morale et physique de chaque individu et de la société.

FUNESTES TRANSGRESSIONS DES LOIS DE LA NATURE

Il ne devrait pas sembler difficile au médecin de comprendre cette finalité immanente profondément enracinée dans la nature pour l'affirmer et l'appliquer avec une intime conviction dans son activité scientifique et pratique. Bien souvent on aura foi en lui plus que dans le théologien lui-même quand il fera des remontrances ou donnera des avis sur le fait que quiconque offense et transgresse les lois de la nature aura tôt ou tard à en souffrir les funestes conséquences dans sa valeur personnelle et dans son intégrité physique et psychique.

Voici le jeune homme qui, sous l'impulsion des passions naissantes, recourt au médecin; voici les fiancés qui, en vue de leur prochain mariage, lui demandent des conseils qu'ils désirent, non rarement hélas, dans un sens contraire à la nature et à l'honnêteté; voici des époux qui cherchent chez lui lumière et assistance ou plus encore connivence parce qu'ils prétendent ne pouvoir trouver une autre solution ou une sortie dans les conflits de la vie en dehors de l'infraction délibérée aux liens et aux devoirs inhérents à l'usage des rapports matrimoniaux. Aussi tenteront-ils de faire valoir tous les arguments et tous les prétextes possibles (médicaux, eugéniques, sociaux, moraux) pour induire le médecin à donner un conseil ou à prêter une assistance qui permette la satisfaction de l'instinct naturel en le privant cependant de la possibilité d'atteindre le but de la force

génératrice de vie. Comment pourra-t-il demeurer ferme en face de tous ces assauts s'il lui manque la claire connaissance et la conviction personnelle que le Créateur lui-même, pour le bien du genre humain, a lié l'usage volontaire de ces énergies naturelles à leur but immanent par un lien indissoluble qui n'admet aucun relâchement ni rupture ?

L'OBLIGATION DE MANIFESTER LA VÉRITÉ

Le huitième commandement a de même sa place dans la déontologie médicale. Le mensonge, selon la loi morale, n'est permis à personne; il y a toutefois des cas où le médecin, même si on l'interroge, ne peut, tout en ne disant jamais quelque chose de positivement faux, manifester crûment la vérité, spécialement quand il sait que le malade n'aurait pas la force de la supporter. Mais il y a d'autres cas dans lesquels il a sans doute le devoir de parler clairement, devoir devant lequel doit céder toute autre considération médicale ou humanitaire. Il n'est pas licite de bercer le malade ou les parents dans une assurance illusoire, avec le danger de compromettre ainsi le salut éternel du malade ou l'accomplissement d'obligations de justice ou de charité. Il serait dans l'erreur celui qui voudrait justifier ou excuser une telle conduite sous prétexte que le médecin s'exprime souvent de la manière qu'il estime la plus propice à l'intérêt du malade et que c'est la faute des autres s'ils prennent ses paroles trop à la lettre.

LE SECRET PROFESSIONNEL

Parmi les devoirs qui dérivent du huitième commandement, il faut aussi signaler l'observance du secret professionnel qui doit servir et sert non seulement à l'intérêt privé, mais plus encore à l'avantage général. Même sur ce terrain peuvent surgir des conflits relativement au bien privé, mais plus encore quant au bien commun. Sur ce terrain aussi peuvent surgir des conflits entre le bien privé et le bien commun, ou aussi entre les divers éléments et aspects du bien public lui-même; conflits dans lesquels il peut paraître parfois extrêmement difficile de mesurer et de peser avec exactitude le pour et le contre entre les raisons de parler et de se taire. Dans une telle perplexité, le médecin consciencieux demande aux principes fondamentaux de l'éthique chrétienne les normes qui l'aideront à s'engager dans la voie

droite. Ces normes en vérité, tandis qu'elles affirment nettement, surtout dans l'intérêt du bien commun, l'obligation du médecin de maintenir le secret professionnel, ne reconnaissent cependant pas à ce secret une valeur absolue. Il ne serait pas en effet convenable au bien commun lui-même, si ce secret devait être mis au service du délit ou de la fraude.

FORMATION SCIENTIFIQUE DU MÉDECIN ET SON CONSTANT PERFECTIONNEMENT

Nous ne voudrions pas enfin omettre de dire un mot sur l'obligation pour le médecin non seulement de posséder une solide culture scientifique, mais aussi de toujours continuer à développer et à compléter ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Il s'agit ici d'un devoir moral dans le sens strict, d'un lien qui le lie en conscience devant Dieu parce qu'il a trait à une activité qui touche de près aux biens essentiels de l'individu et de la communauté. Ce devoir comporte ce qui suit :

Pour l'étudiant en médecine, à l'époque de sa formation universitaire, l'obligation de s'appliquer sérieusement à l'étude afin d'acquérir les connaissances requises et l'habileté pratique nécessaire à leur application.

Pour le professeur universitaire, le devoir d'enseigner et de communiquer aux élèves l'une et l'autre chose de la meilleure manière, et de ne pas donner à quelqu'un un certificat de capacité professionnelle sans s'en être préalablement assuré par un examen consciencieux et approfondi. Agir autrement serait commettre une grave faute morale, parce qu'il exposerait à de sérieux dangers et à d'incalculables préjudices la santé privée et publique.

Pour le médecin qui exerce déjà sa profession, l'obligation de se tenir au courant du développement et des progrès de la science médicale par le moyen de la lecture des ouvrages et des revues scientifiques, par la participation à des congrès et à des cours académiques, par des conversations avec les collègues et par des consultations auprès des professeurs des facultés de médecins. Cette constante étude de perfectionnement oblige le médecin-praticien en tant que cela lui est possible pratiquement et que cela est requis par le bien des malades et de la communauté.

Ce sera un grand honneur pour votre Union de démontrer par les faits que ses membres non seulement ne le cèdent à

personne en matière de science et d'habileté professionnelle, mais surtout se distinguent en première file. Par là votre Union contribuera efficacement à susciter et à fortifier la confiance dans les principes moraux qu'elle professe, et de là elle verra comme conséquence que tous ceux qui désirent des conseils vraiment utiles et sages, une habile assistance, un soin consciencieux, reconnaîtront que le fait, pour un médecin, d'appartenir à votre Association est une garantie que leur attente ne demeurera pas frustrée.

DE L'ÉVANGILE DE SAINT LUC

Luc, que saint Paul appelle « médecin très cher » (*Col.*, IV, 14), a écrit dans son évangile: « Lorsque le soleil fut couché, tous ceux qui avaient chez eux des malades, quel que fût leur mal, les lui amenaient (à Jésus), et Jésus, imposant les mains à chacun d'eux, les guérissait. » (*IV*, 40.) Sans posséder une si prodigieuse vertu, le médecin catholique, qui est réellement tel que sa profession et la vie chrétienne l'exigent, verra toutes les misères humaines chercher un refuge auprès de lui et demander à sa main bienfaisante de se tendre et de se poser sur elles. Et Dieu bénira la science et l'habileté du médecin afin qu'il puisse guérir beaucoup de malades, et où cela ne lui sera pas donné, qu'il puisse au moins procurer aux affligés soulagement et réconfort.

Avec le souhait qu'une grâce si précieuse vous soit abondamment accordée, Nous vous donnons de grand cœur à vous tous ici présents, à vos familles, à tous ceux que vous avez dans l'esprit et dans le cœur, aux malades confiés à vos soins, Notre paternelle bénédiction apostolique.

(Texte traduit de l'italien pour l'École Sociale Populaire par l'abbé Henri Jasmin, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal.)

Le bon Samaritain

DISCOURS À UN GROUPE DE MÉDECINS SPÉCIALISTES

(30 janvier 1945)

Votre présence, Messieurs, nous remet en mémoire, d'une manière frappante, une parabole que le Christ, le divin guérisseur, nous a léguée, il y a presque deux mille ans, lorsque avec tant de condescendance il vivait parmi les hommes. C'est l'histoire du bon Samaritain. Saint Luc, qui était lui-même médecin, l'a transmise dans son évangile d'une manière bien vivante à la postérité.

La scène décrite nous est à tous familière: une route déserte, un homme blessé, faible, perdant son sang, couché sur le bord du chemin, sans aucun doute une victime des voleurs qui l'ont dépouillé après une lutte rude et violente. Le Bon Samaritain, qui se hâte de regagner son logis, l'aperçoit; il revient sur ses pas, met pied à terre, se porte au secours de cet inconnu qui souffre, examine avec bienveillance ses blessures sur lesquelles il applique soigneusement de l'huile et du vin pour les nettoyer et les guérir, puis il le place sur son cheval, le mène à l'auberge la plus proche et donne des ordres pour que l'on prenne un soin tout spécial de son protégé. Rien ne doit être épargné pour obtenir sa complète guérison.

Cette situation est peut-être différente des circonstances qui se présentent généralement à vous, mais l'esprit de dévouement empressé et désintéressé, les principes élevés d'où naît le sacrifice de soi dans l'intérêt d'un autre, les sentiments de générosité et d'amour, ces qualités n'ont cessé de caractériser votre profession à toutes les périodes de l'humanité. Malheur au genre humain, s'il n'en était pas ainsi!

Pour le médecin, il ne s'agit pas de traiter la matière inerte, fût-elle sans prix. Une créature humaine, un homme comme lui se remet, souffrant, entre ses mains. Comme lui, ce malade occupe une place au sein de quelque famille où des cœurs aimants l'attendent avec anxiété; il a une mission à remplir, si humble soit-elle, envers la société humaine. Et, qui plus est, cet être malade, estropié, blême, a un rendez-vous avec l'éternité; dès qu'il aura expiré, commencera pour lui une vie immortelle qui sera, devant son Créateur, le reflet du succès ou de la faillite de sa mission terrestre. Oh! précieuse créature de l'amour et de l'omnipotence de Dieu!

L'esprit et la poussière ont été mélangés pour former une image de l'Infini. Habitant dans le temps et dans l'espace, mais dirigé vers un but qui les dépasse tous deux; parcelle de l'univers créé, mais destiné à partager la gloire et la joie du Créateur, cet homme qui se confie lui-même aux soins d'un médecin est plus qu'une masse de nerfs et de tissus, de sang et d'organes. Et bien que le médecin soit appelé pour guérir le corps, il doit souvent donner des avis, prendre des décisions, formuler des principes qui affectent l'esprit de l'homme et sa destinée éternelle.

Après tout, c'est l'homme qui doit être soigné, un homme composé d'une âme et d'un corps, qui a non seulement des intérêts temporels, mais aussi éternels; et comme ses intérêts temporels et ses responsabilités envers sa famille et la société ne doivent pas être sacrifiés à des caprices et à des désirs irraisonnés, de même ses intérêts éternels et ses responsabilités envers Dieu ne doivent jamais être subordonnés à un avantage temporel, quel qu'il soit.

« De là dérive, comme Nous le disions récemment en Nous adressant aux médecins membres de l'Union italienne de Saint-Luc, toute une série de principes et de normes qui règlent l'usage et le droit de disposer des organes et des membres du corps et qui s'imposent également à l'intéressé et au médecin appelé à lui donner des conseils. » Car l'homme n'est pas en réalité le maître unique et absolu de son corps, il en a seulement l'usage, et Dieu ne peut pas l'autoriser à s'en servir d'une manière contraire à la fin naturelle et intrinsèque qu'il a assignée à chaque partie de ce corps dans les fonctions qu'elles remplissent.

Il est donc clair, comme Nous l'avons fait observer en pareille occasion, que la profession médicale place ses représentants au cœur même de l'ordre moral, pour qu'ils soient inspirés et dirigés par ses lois. Qu'il s'agisse d'enseigner, de donner un conseil, de prescrire un traitement ou de rédiger une ordonnance, le médecin doit respecter les frontières de la moralité et ne pas s'écarter des principes fondamentaux de la morale et de la religion. Sa vocation est noble, sublime; sa responsabilité envers la société est immense, mais Dieu ne manquera pas de bénir sa charité et ses efforts incessants et généreux pour alléger la souffrance de son semblable sur terre, efforts qui lui mériteront les joies incomparables du ciel.

C'est Notre prière la plus fervente que cette bénédiction de Dieu vous soit abondamment donnée à vous tous.

La responsabilité du médecin

DISCOURS À UN GROUPE DE MÉDECINS CHIRURGIENS¹

(13 février 1945)

Nous Nous réjouissons de pouvoir étendre nos souhaits de bienvenue, à vous, membres distingués du Corps médical de l'Armée, et de vous exprimer en personne la satisfaction que Nous avons ressentie en apprenant votre décision de tenir les assises de votre Congrès ici, à Rome. Malgré les exigences d'une guerre violente et interminable, vous avez trouvé la possibilité, Nous ne disons pas la nécessité, de vous réunir quelques jours afin de discuter des problèmes de votre profession et de parfaire, en vous entraïdant, les moyens de les confronter et de les résoudre. Cela prouve que vous prenez à cœur le premier devoir de chaque médecin, enrichir constamment son savoir et être toujours à l'avant-garde des progrès de la science dans le domaine qui l'intéresse particulièrement.

Ce devoir découle en premier lieu de la responsabilité du médecin vis-à-vis de l'individu et de la communauté. Dieu n'est pas l'auteur de la mort. C'est par le péché que ce monstre a pu s'infiltrer dans le monde, ce péché originel qui, tout en étouffant la vie supranaturelle dans l'âme de l'homme, a posé également sa lourde main sur son corps, lui dérobant ainsi le gage d'immortalité que Dieu avait bien voulu lui accorder malgré les exigences de sa nature. Et l'homme a commencé cette lutte, plus ou moins constante, plus ou moins aiguë, contre la faiblesse physique, la douleur, la souffrance et la décomposition qui, en augmentant sans cesse, jalonnent les étapes de son chemin jusqu'au poteau d'arrivée, lorsque la sentence inexorable, pendante au-dessus de toute vie, apporte un soulagement béni. Mais dans cette lutte, Dieu n'a pas abandonné la créature de son amour omnipotent. « Le Seigneur fait produire à la terre ses médicaments et l'homme sensé ne les dédaigne pas... Il a donné aux hommes la science pour se glorifier par ses dons merveilleux. Par eux l'homme procure la guérison et enlève la douleur. » (*Eccl.*, xxxviii, 4-7.) Voilà ce que vous lirez dans le livre de l'Ecclésiastique et l'auteur inspiré continue: « Mon fils, si tu es malade, ne néglige pas mon conseil... Donne accès

1. Ce discours a été prononcé en anglais devant près de deux cents médecins des forces alliées, la plupart de nationalité anglaise, réunis à Rome en congrès d'étude.

au médecin, car lui aussi le Seigneur l'a créé, et qu'il ne s'éloigne pas de toi, car tu as besoin de lui. » (*Ib.*, xxxviii, 9, 12.)

Oui, votre présence est nécessaire et au besoin de l'homme correspondra la responsabilité du médecin. Combien exaltant, combien méritoire tout l'honneur qui découle du caractère de votre profession! Le médecin a reçu mandat de Dieu lui-même pour subvenir aux besoins de l'humanité souffrante. Lui, qui a créé cet être, rongé par la fièvre, ou difforme, maintenant entre vos mains, cet être qu'il aime d'un amour éternel, Dieu vous a confié la mission ennoblissante de lui rétablir la santé. Vous apportez dans la chambre du malade et à la table d'opération un peu de la charité de Dieu, de l'amour et de la tendresse du Christ, le grand Médecin de l'âme et du corps. Cette charité n'est pas un sentiment superficiel, irrésolu; elle ne dicte pas un diagnostic de complaisance ou de recherche de l'estime; elle est aveugle aussi bien aux appâts attrayants de la richesse qu'au triste spectacle de la pauvreté ou de la misère; elle est sourde aux appels des passions basses qui exigeraient la coopération d'instincts diaboliques. C'est donc un amour qui embrasse l'homme tout entier, une créature humaine dont le corps malade est encore vivifié par une âme immortelle liée à la volonté de son divin Maître par chacun des droits à la création et à la rédemption. Cette volonté est inscrite clairement, pour ceux qui veulent la lire, d'abord dans l'objet essentiel que la nature a manifestement attribué aux organes humains, et, ensuite, positivement dans les dix commandements. Cet amour véritable doit exclure n'importe quelle raison, si grave soit-elle, qui puisse justifier le malade ou le médecin à faire ou à conseiller un acte qui serait contraire à la volonté suprême.

C'est pourquoi un médecin, digne de sa profession, parvenant au plus haut sommet de l'abnégation, se dévouant sans crainte à sa mission noble de guérir et de sauver la vie, méprisera toute suggestion faite dans le but de détruire la vie, aussi frêle ou humainement inutile qu'elle puisse paraître, sachant qu'à moins qu'un homme ne soit coupable de quelque crime méritant la peine de mort, Dieu seul, et aucun autre pouvoir sur terre, peut disposer de sa vie. En tant que ministre de Dieu et de la nature, le médecin ne tolérera jamais la frustration déliée du pouvoir sans prix de la nature d'engendrer la vie.

Adoptant une attitude inflexible, loyale à ces principes fondamentaux et à tous les autres de la science éthique et de la

moralité chrétienne, la profession médicale sera l'amie la plus fidèle de l'individu et de la communauté, le rempart le plus solide contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur, un véritable canal de bénédictions terrestres et célestes que la nation honorera. L'habileté du médecin le placera au sommet le plus haut parmi les hommes, et il est admiré en présence des grands; c'est du Très-Haut que vient la guérison et du Roi lui-même qu'il reçoit des présents (cf. *Eccl.*, xxxviii, 2).

Que la bénédiction du Roi des rois descende sur vous et sur tous ceux qui vous sont chers et sur vos patries bien-aimées et qu'elle y demeure toujours, c'est le souhait et la prière qui s'élèvent de Notre cœur paternel et affectionné.

La haute mission des médecins-dentistes

DISCOURS AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
DES MÉDECINS-DENTISTES D'ITALIE

(7 novembre 1947)

Combien, parmi les profanes, songent à la somme d'études et de connaissances qu'exige la profession de dentiste, aux efforts pénibles parfois qu'elle demande, aux vertus morales qu'elle porte à pratiquer ?

Le dentiste a besoin, avant tout, d'une vaste science: science de la médecine générale, afin de percevoir et de discerner l'action et la réaction réciproque de l'organisme, des organes et des tissus, multiples et délicats, qui sont l'objet de vos soins; science approfondie et détaillée de chacun de ces organes et de ces tissus: ils sont d'une sensibilité extrême et en même temps d'une grande complexité; recueillis dans le petit espace de la cavité orale, ils sont le siège des fonctions les plus diverses et les plus importantes, mais aussi de nombreuses allérations et d'indicibles souffrances. Le dentiste a besoin de connaître la physique et la chimie, la botanique et la pharmacologie. Autant de connaissances qui lui permettent de découvrir les origines du mal et d'y apporter des remèdes appropriés.

Il lui faut, en outre, un art exquis, fait d'intuition naturelle et d'expérience acquise à force de temps et d'attention, pour diagnostiquer les causes, éloignées parfois et souvent cachées der-

rière les symptômes extérieurs visibles ou autrement sensibles. A cet art, de caractère intellectuel, doit se joindre une habileté à préparer et exécuter des travaux de la plus grande précision, avec la parfaite exactitude et avec la sûreté de l'œil et de la main qu'ils exigent.

Il faut enfin un tact et un sens psychologique des plus fins, pour posséder la force de persuasion et l'autorité morale souvent nécessaires pour prévenir ou vaincre les répugnances ou les appréhensions instinctives, d'ordinaire encore plus pénibles et plus rebelles que la souffrance elle-même.

De combien de constance, de combien de patience, de combien de résistance physique n'avez-vous pas besoin! Quelle fatigue n'avez-vous pas à supporter — beaucoup de vous durant des journées entières, durant de longues années, — dans une tension continuelle de vos sens, de vos nerfs, de tout votre corps, de votre esprit, de votre volonté, de votre sensibilité, toujours debout, dans une position souvent incommode, les yeux fixés dans l'attention; chacune de vos deux mains est occupée, elles doivent rester agiles, éviter de contracter les doigts lorsqu'elles manient plus d'un instrument à la fois, tous mouvements rendus souvent difficiles par les réflexes et les réactions du patient qu'il n'est pas toujours possible d'empêcher! Et dans cette application intense, vous devez maintenir immuable votre calme, votre politesse, votre douceur, votre esprit de charité.

La profession de dentiste a aussi son aspect social. Qu'on pense seulement à l'importance qu'a, dans la vie privée et publique de l'homme, chacune des parties, organes, tissus, muqueuses, muscles, nerfs, glandes, vaisseaux artériels et veineux, dont l'ensemble se trouve renfermé dans la bouche. Un désordre quelconque, une légère altération d'un de ces éléments peut avoir sa répercussion sur la santé, sur le bien-être, sur le caractère, sur le rendement du travail, sur les relations de l'homme avec ses semblables.

Des conditions bonnes ou mauvaises de l'appareil dentaire et salivaire dépendent les fonctions bonnes ou mauvaises de l'appareil digestif, et, par conséquent, de tout l'organisme. De l'état bon ou mauvais du tissu épithélial et des différentes papilles de la langue dépendent les sensations spécifiques du goût, sensations dont on peut abuser et dont on abuse, de fait, trop souvent, mais qui en elles-mêmes sont utiles pour le choix et l'usage des aliments. Une légère douleur, un malaise entre les

gencives suffisent parfois pour irriter le système nerveux et ôter à un homme la sérénité de l'esprit: signe humiliant, mais manifeste de la faiblesse humaine.

Qui ne sait, en outre, combien la conformité et l'intégrité du palais, de la langue, de la denture, des parois internes des joues, des mâchoires et des lèvres influent sur la voix de l'homme, sur son ton et sur sa clarté, sur l'articulation des paroles? Tout cela a une grande importance, qu'il s'agisse de l'activité de l'orateur, du lecteur, du professeur, ou des simples relations de la vie quotidienne, du charme de la conversation, ou de la capacité élémentaire de se faire comprendre.

Plus mystérieux et plus surprenant encore est le rôle silencieux que joue la bouche dans l'expression du caractère et des sentiments: cette expression ne paraît pas seulement sur le front et dans les yeux, mais aussi sur la partie inférieure du visage: un simple pli des lèvres la nuance à l'infini.

Durant la première guerre mondiale, la science et l'art de la stomatologie fournirent des preuves lumineuses de leur pouvoir et réalisèrent des progrès gigantesques. On peut bien parler de résurrection morale et sociale en songeant à tant de victimes de la guerre, des accidents et des tumeurs, qui ont bénéficié des progrès de la stomatologie: terriblement déformés ou mutilés, ces visages faisaient une impression d'horreur que même la tendresse la plus affectueuse ne réussissait pas toujours à dissimuler entièrement.

Pour venir en aide à tant de malheureux, les différents spécialistes de la stomatologie ont uni leur science et leur habileté, tous les moyens fournis par les progrès les plus récents: radiographie, anesthésie, chirurgie, prothèses, greffes, mécanique et plastique. Ils ont apporté à cette œuvre tout leur cœur d'homme et, beaucoup d'entre eux, toute leur charité de chrétiens. Et voilà que des mains de ces admirables sculpteurs, de pauvres ruines humaines, atterrées, la veille encore, à l'idée d'une vie en marge de la société, découragées, peut-être désespérées, sont sorties belles et vigoureuses, prêtes à reprendre leur place dans le monde et à remplir la tâche qui leur a été assignée.

Vous avez le droit d'être fiers de leur reconnaissance et de celle de leurs familles, fiers d'avoir fourni une collaboration aussi noble à l'ouvrage du Créateur. Ne doutez pas qu'il vous bénisse avec Nous, son humble représentant sur terre, Père commun de ceux qui souffrent et de ceux qui guérissent les malades. (*Liberté*, de Fribourg, Suisse, 9 novembre 1946.)

S. S. PIE XII

ÉCRITS ET DISCOURS
publiés par l'École Sociale Populaire



FEUILLETS DE 4 A 8 PAGES

(2 sous l'exemplaire, 75 sous le cent)

<i>La Mode</i>	<i>Conditions d'une paix juste</i>
<i>La Jeune Fille moderne</i>	<i>Directives aux ouïriers</i>

BROCHURES DE 16 PAGES (Œuvre des Tracts) (10 sous l'exemplaire)

<i>Encyclique « Sertum Laetitiae »</i>	<i>L'Action catholique</i>
<i>Allocutions de Noël</i>	<i>L'Action catholique féminine</i>
<i>La Science, la Foi, la Vision</i>	<i>Aux jeunes mariés — II</i>
<i>Aux jeunes mariés — I</i>	<i>Directives d'Action catholique</i>
<i>La Compagnie de Jésus</i>	<i>Aux nouveaux époux</i>

BROCHURES DE 32 PAGES (E. S. P.)

(15 sous l'exemplaire)

La Paix

Encyclique « Summi Pontificatus »

Allocutions et Lettres — I (La Communion des Saints)

Allocutions et Lettres — II (Les bases d'une paix juste)

Allocutions et Lettres — III (L'ordre nouveau)

Allocutions et Lettres — IV (Providence divine)

Allocutions et Lettres — V (Jubilé épiscopal)

Allocutions et Lettres — VI (Les bienfaits du mariage)

Allocutions et Lettres — VII (Message de Noël 1942)

Allocutions et Lettres — VIII (Soucis de l'Église)

Allocutions et Lettres — IX (Message au monde entier)

Allocutions et Lettres — X (La Démocratie)

Encyclique « Divino afflante Spiritu » (Études bibliques)

Encyclique « Mystici Corporis » (64 pages)

ENCYCLIQUES COMMENTÉES

Nous avons commencé la publication des remarquables éditions de l'Action Populaire de Paris qui comprennent, outre la traduction française officielle des encycliques, une table analytique ou de nombreuses divisions accompagnées de titres et sous-titres dans le texte, et surtout de précieux commentaires sous forme de notes.

Ont déjà paru:

« CASTI CONNUBII »

sur

Le Mariage chrétien

110 pages, 25 sous

« AD CATHOLICI SACERDOTII »

sur

Le Sacerdoce catholique

120 pages, 35 sous

« QUADRAGESIMO ANNO »

sur

La Restauration sociale

146 pages, 50 sous

« DIVINI REDEMPTORIS »

sur

Le Communisme athée

132 pages, 50 sous

« SUMMI PONTIFICATUS »

sur

La Morale sans Dieu

127 pages, 50 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE